Extrait de registre des délibérations
République Française

Conseil Municipal
Séance publique du 27/04/15

Délibération n° 2015/14
Médiathèque. Convention de partenariat entre la Médiathèque de Vénissieux et le Pôle Emploi de Vénissieux pour la période 2014-2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de conseillers municipaux présents : 44

Date de la convocation : 21/04/15
Compte rendu affiché le 29/04/15

Transmis en préfecture le
30/04/15
Numéro de télétransmission unique :
069-216902593-20150427-24184-DE-1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Mme Hidaya SAID

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Andrée LOSCOS, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Véronique FORESTIER, M. Georges BOTTEX, Mme Danielle GICQUEL, M. Thierry VIGNAUD, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Paula ALCARAZ, M. Gilles ROUSTAN, M. Pierre MATEO, Mme Marie-Christine BURRICAND, M. Serge TRUSCELLO, M. Jean-Louis PIEDECAUSA, M. Nacer KHAMLA, M. Mustafa GUVERCIN, Mme Sandrine PICOT, Mme Sophia BRIKH, Mme Sandrine PERRIER, Mme Souad OUASMI, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, Mme Saliha MERTANI, M. Christophe GIRARD, Mme Houria TAGUINE, M. Nasser DJAIDJA, Monsieur Frédéric PASSOT, Mme Hidaya SAID, M. David INGLES, M. Damien MONCHAU, M. Pascal DUREAU, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Anne-Cécile GROLEAS

Absent(e)s :

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : M. Saïd ALLEG a donné pouvoir à M. Pierre-Alain MILLET, Mme Nadia CHIKH a donné pouvoir à Mme Sandrine PICOT, Mme Loan NGUYEN a donné pouvoir à Mme Sophia BRIKH, Mme Régia ABABSA a donné pouvoir à M. Idir BOUMERTIT, Mme Maite LAM a donné pouvoir à M. Damien MONCHAU

Rapport n° 14
Médiathèque. Convention de partenariat entre la Médiathèque de Vénissieux et le Pôle Emploi de Vénissieux pour la période 2014-2017
Direction des Affaires Culturelles

Mesdames, Messieurs,

La médiathèque de Vénissieux s'associe depuis près de 10 ans avec le Pôle Emploi pour mener des actions en direction des demandeurs d'emploi et du public de la médiathèque recherchant un emploi via des conventions pluriannuelles.

Ces actions recouvrent :

- des ateliers « rechercher un emploi avec Internet », animés par un référent Pôle Emploi avec un temps de visite de la médiathèque animé par des agents médiathèque.
En 2014, 21 ateliers ont ainsi été proposés à environ 110 participants.

- la possibilité offerte aux demandeurs d'emploi, peu familiers de l'outil informatique, de s'inscrire aux formations d'initiation informatique tout public proposées les mardis de 17h à 19h.
En 2014, 6 sessions d'initiation ont été proposées (chaque session est composée de 5 séances de 2h) et ont rassemblé 57 inscrits. Un outil d'évaluation est constitué à partir de janvier 2015 et permettra d'identifier le nombre de demandeurs d'emploi, parmi les inscrits à ces formations d'initiation.

L'enjeu du nouveau partenariat est d'aller encore plus loin : si l'effectif de demandeurs d'emploi intéressés est suffisant, un atelier « découverte » dédié à ce public spécifique peut être mis en place par les agents de la médiathèque. Il permettrait d'associer découverte de l'outil informatique et démarches liées à l'emploi (rédaction et mise en page de CV…), non couvertes par l'atelier animé par Pôle emploi.

- des animations en lien avec la Fête de l'Internet et le domaine de l'emploi.

Ces ateliers et animations sont gratuits et se déroulent dans la salle multimédia et la salle bureautique de la médiathèque.

Chaque année, une réunion est organisée pour faire un bilan de l'année écoulée avec les référents du Pôle Emploi et de la Médiathèque pour préparer l'année suivante.
Lors de la réunion bilan du 16 juillet 2014, a été réaffirmé l'intérêt de ce partenariat qui permet d'accueillir les demandeurs d'emploi dans un cadre différent, où ils peuvent revenir ensuite par eux-mêmes pour poursuivre leur recherche en autonomie.
De nouvelles initiatives ont également été proposées dans la convention 2014-2017, pour approfondir cette complémentarité :

- participation des agents de la médiathèque à une session de formation « Rechercher un emploi avec Internet » pour qu'ils connaissent et conseillent sur le site pole-emploi.fr lors de leurs permanences.
- présentation des collections de la médiathèque en début de séance pour montrer les documents utiles à la recherche d'emploi.
- participation de formateurs Pôle Emploi à la Fête de l'Internet, manifestation nationale qui a lieu tous les ans en mars, et que relaie la médiathèque.

Enfin, les ateliers de recherche d'emploi animés par Pôle Emploi ont été dédoublés depuis novembre 2014 avec un deuxième niveau « Atelier renforcé recherche d'offres », pour les personnes en plus grande difficulté.

Il est proposé que la ville de Vénissieux renouvelle son partenariat avec le Pôle Emploi de Vénissieux sur la base d'une convention pour la période septembre 2014-septembre 2017.

Le Conseil Municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 20/04/15,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
décide de :

- autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer la convention entre la ville de Vénissieux et le Pôle Emploi.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire,
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA VILLE DE VENISSIEUX POUR LA MEDIATHEQUE
LUCIE AUBRAC
ET
POLE EMPLOI VENISSIEUX

Entre

La Ville de Vénissieux

Hôtel de ville - 5, avenue Marcel-Houël 69200 VENISSIEUX
Représentée par son maire Mme Michelle PICARD
Agissant en vertu d'une délibération
Du conseil municipal du 7 avril 2008, lui donnant délégation
Désignée ci-après Le Partenaire, d'une part

Et

Le Pôle Emploi de Vénissieux

27, Avenue de la République 69200 VENISSIEUX Cedex
Représenté par son directeur, Monsieur Serge SALFATI, d'autre part

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention vise à faciliter l'appropriation et l'accès aux services à distance de Pôle Emploi, pour les demandeurs d'emploi inscrits à l'agence de Vénissieux et le public de la Médiathèque.

ARTICLE 2 : Action en direction des demandeurs d'emploi et du public de la Médiathèque recherchant un emploi :

2.1. Ateliers « rechercher un emploi avec Internet »

Le Pôle Emploi s'engage à animer à la Médiathèque plusieurs ateliers par mois « rechercher un emploi avec Internet », dans les conditions du déroulement des ateliers du Pôle Emploi :

- animation par un agent du Pôle Emploi formé et un bibliothécaire animateur multimédia de la Médiathèque,
- déroulement de l'atelier sur 3 heures le vendredi matin.
- intégration dans le temps de l'atelier d'une visite de la médiathèque pour faire connaître les outils et documents mis à disposition concernant la recherche d'emploi.

Pour ces ateliers, le Pôle Emploi inscrira les demandeurs d'emploi ou toute autre personne dans la limite de 12 par atelier.
Monsieur Riffard ou Madame Fernandez (Pôle Emploi), qui gèreront l'atelier, enverront les dates des ateliers en fin de mois précédent, à l'adresse suivante : bureautique@ville-venissieux.fr (Médiathèque).

Monsieur Riffard ou Madame Fernandez (Pôle Emploi) feront parvenir, la veille, le nombre de participants prévus pour l'atelier à l'adresse suivante : bureautique@ville-venissieux.fr (Médiathèque).
Ils informeront pour annulation de l'atelier si le nombre de participants est insuffisant afin de permettre la libération de la salle.

La médiathèque informera Pole emploi pour positionner des personnes sur ces ateliers dans la limite des places disponibles pour le public non demandeurs d'emploi. Adresse de messagerie : ale.venissieux@pole-emploi.fr
Des agents de la médiathèque pourront assister à un atelier afin de connaître et de conseiller sur le site pole-emploi.fr lors de leurs permanences.

La Médiathèque s'engage à :

- mettre à disposition un local équipé en accès Internet pour les participants
- être assurée pour l'accueil dans ses locaux
- accueillir les participants aux ateliers
- assurer la promotion de l'atelier auprès du public de la Médiathèque.

2.2 Ateliers « découverte » :

- Le Pôle Emploi pourra orienter vers la Médiathèque des demandeurs d'emploi ne sachant pas appréhender l'outil informatique. La Médiathèque pourra proposer, en fonction des disponibilités, des ateliers « découverte » (utilisation du clavier, de la souris et des bases de la navigation sur Internet). La publicité sera assurée par le Pôle Emploi auprès du public des demandeurs d'emploi qui prendront contact avec la Médiathèque pour s'inscrire à cet atelier. L'animation de l'atelier, d'une durée de 2 heures, sera assurée par la Médiathèque.

2.3 Mise en place d'autres projets :

Dans le prolongement de ces ateliers, le Pôle Emploi et la Médiathèque pourront proposer après accord entre les deux parties d'autres projets en direction des demandeurs d'emploi et des usagers de la Médiathèque.
A ce titre, le Pôle Emploi garantit la participation d'un de ses agents à la prochaine semaine de l'internet (mars 2015).

ARTICLE 3 : Moyens mis à disposition par la Médiathèque :

La Médiathèque met à disposition de Pôle Emploi :

- 1 bibliothécaire animateur multimédia
- 1 salle multimédia équipée : 12 postes équipés et connectés à Internet, 1 poste pilote, 1 vidéo projecteur avec écran, 1 poste d'impression et 1 imprimante laser noir et blanc, 1 paperboard
- Les locaux sont mis à disposition chaque vendredi de 9 h à 12 h pendant la durée de la convention. L'accès se fait par l'entrée du personnel (côté mairie). En cas d'indisponibilité technique ponctuelle de la salle (travaux, panne etc.), la Médiathèque proposera un autre créneau en fonction des disponibilités du moment. L'atelier pourra être ponctuellement annulé avec un délai de prévenance de 8 jours.

La participation aux ateliers est gratuite.

ARTICLE 4 : Réunion de bilan

Chaque année (1ere quinzaine de septembre), une réunion sera organisée et un bilan de l'année écoulée sera alors réalisé par les référents du Pôle Emploi et de la Médiathèque ; un bilan prévisionnel pour l'année suivante sera également établi entre les deux parties.

ARTICLE 5 : Durée de la charte

La charte est conclue pour trois ans, du 5 septembre 2014 au 4 septembre 2017.
Elle pourra faire l'objet d'avenants destinés à en modifier les conditions d'application et les contenus de l'offre en cas de besoin.
Elle peut être modifiée par voie d'avenant ou dénoncée par l'une ou l'autre des deux parties signataires moyennant un préavis de deux mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception, ou remis en mains propres.

Fait à Vénissieux, le

Pour Le Pôle Emploi de Vénissieux
M. Serge SALFATI, directeur

Pour le Maire et par délégation
M. Bayrem BRAÏKI
8e Adjoint au Maire
Délégué aux Finances, à la Culture et au Développement Numérique